

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2026

APPORTER UNE RÉPONSE INTÉGRALE AU PHÉNOMÈNE DES VIOLENCES SEXUELLES
ET SEXISTES CONTRE LES FEMMES ET LES ENFANTS - (N° 3106)

Adopté

N° CS966

AMENDEMENT

présenté par
Mme Thiébault-Martinez, rapporteure

ARTICLE 2

I. – À la première phrase de l'alinéa 9, après le mot :

« sexuelles »,

insérer le mot :

« et ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, substituer au mot :

« méthodologie »

le mot :

« méthode ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.